

# BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

## OBJECTIFS

- ▶ Soit préparer l'examen du brevet de technicien supérieur (diplôme de niveau III).
- ▶ Soit acquérir ou consolider des connaissances spécifiques sans vous présenter à l'examen.  
Inscription sans condition, mais niveau baccalauréat conseillé.

## PRÉPARATION

Le CNED vous propose :

- ▶ des mises à niveau ;
- ▶ une formation : par année complète (1<sup>re</sup> année et 2<sup>e</sup> année) à plein temps ;
- ▶ une formation épreuve par épreuve (unités de formation) à répartir sur une ou plusieurs années scolaires.

## DATES D'INSCRIPTION

- ▶ **Inscription à la formation**  
Cas général  
Du 1<sup>er</sup> juillet 2014  
au 31 mars 2015
- ▶ **Inscription à l'examen**  
Le CNED ne se charge pas de votre inscription

## TARIFS

- ▶ À partir de 209 €
- ▶ Paiement fractionné possible dès 150 €

## SERVICES CNED

- ▶ Évaluations personnalisées
- ▶ Système rapide de dépôt et de correction de vos évaluations via internet (CEL)
- ▶ Site de formation en ligne
- ▶ Tutorat individualisé pour le stage

# BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

## SOMMAIRE

---

### Généralités sur les BTS

1. Le diplôme	3
2. Modalités de passage de l'examen	3
3. Inscription à l'examen	3

---

### Préparer le BTS avec le CNED

1. Stage en milieu professionnel	5
2. Démarches : rappel	5

---

### Le BTS comptabilité et gestion des organisations

1. Présentation	6
2. Épreuves d'examen	7
3. Préparation à l'épreuve professionnelle	7

---

### Les formations proposées par le CNED

1. Contenus	8
2. Moyens pédagogiques	11
3. Organisation de votre formation	11

---

### Inscription au CNED

1. Dates et validité de l'inscription	12
2. Conditions d'inscription	12
3. Situation au regard de la sécurité sociale	13
4. Demande d'aménagement et de positionnement	14
5. Les services d'accompagnement optionnels	15

# GÉNÉRALITÉS SUR LE BTS

## 1 LE DIPLÔME

Le brevet de technicien supérieur (BTS) est un diplôme national de l'enseignement supérieur. Il sanctionne deux années d'études post-bac (niveau III). Cet examen est organisé au niveau national par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le BTS donne une qualification appréciée des employeurs dans un domaine professionnel précis.

## 2 MODALITÉS DE PASSAGE DE L'EXAMEN

Deux possibilités :

► **Forme « globale »** : à l'issue du temps de formation requis, vous passez toutes les épreuves lors d'une même session. **Le diplôme du BTS est délivré** si vous avez obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20. En cas d'échec à l'examen, vous pourrez conserver les notes des épreuves d'examen supérieures ou égales à 10 sur 20, pendant 5 ans. À la session suivante, vous présentez uniquement les épreuves d'examen qui vous manquent.

La formation du CNED préparant plus particulièrement à l'examen en forme globale est la **formation classique** par année complète (1<sup>re</sup> année et 2<sup>e</sup> année).

► **Forme « progressive »** : dès votre 1<sup>re</sup> année d'inscription à la formation, quelle que soit votre situation (voie scolaire ou voie de la formation continue) vous pouvez vous inscrire à l'examen pour présenter **une ou plusieurs épreuves**. Chaque note obtenue est valable 5 ans. Vous pouvez demander à conserver chacune d'elles ou vous soumettre à une nouvelle évaluation lors d'une session suivante ; dans ce cas, c'est la dernière note obtenue qui sera prise en compte pour le calcul de la moyenne. **Le diplôme du BTS est délivré** à l'issue du temps de formation exigé, lorsque toutes les épreuves ont été présentées, si la moyenne générale obtenue est au moins égale à 10/20.

La formation du CNED préparant plus particulièrement à l'examen en forme progressive est la **formation épreuve par épreuve** (unités de formation).

## 3 INSCRIPTION À L'EXAMEN

**Le CNED dispense la formation qui prépare à l'examen, mais il n'assure pas l'inscription à l'examen.**

### Dates d'inscription à l'examen

Les dates d'inscription sont fixées tous les ans par décision du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche publiée au Bulletin officiel. Consultez le site internet de votre académie, début octobre, pour connaître la date limite d'inscription à l'examen.

- **En forme globale**, lors de l'inscription, vous devez présenter les attestations de formation ainsi que les titres, diplômes ou certificats de travail requis attestant que vous remplissez ou remplirez les conditions à la date de l'examen.
- **En forme progressive**, lors de l'inscription, vous devez préciser les épreuves ou sous-épreuves choisies pour la session considérée et présenter les attestations de formation ainsi que les titres, diplômes ou certificats de travail requis attestant que vous remplissez ou remplirez les conditions à la date des épreuves concernées.

### Candidats résidant en France

Vous devez vous inscrire vous-même auprès du rectorat de votre académie de résidence.

### Candidats résidant à l'étranger

Prenez contact immédiatement avec le rectorat français de votre choix afin de connaître les modalités d'inscription et de passage de l'examen. Renseignez-vous sur les conditions et documents qui seront exigés dans votre cas. Demandez si possible, l'équivalence ou l'homologation de vos diplômes étrangers. Sachez que vous devrez vous charger vous-même de votre inscription à l'examen et **venir en France pour passer l'examen**.

« Pour les examens et concours du second degré ou de l'enseignement supérieur organisés par le(s) ministère(s) chargé(s) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par des établissements ou services sous tutelle de ce(s) ministère(s), les candidats inscrits au CNED et présentant un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles peuvent déposer une demande d'aménagement des conditions de passation des épreuves de l'examen ou du concours auprès d'un médecin désigné par la CDAPH du département de leur domicile (voir circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 des Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Pour davantage de précisions, renseignez-vous le plus tôt possible auprès de l'organisme ou de l'administration compétente qui organise l'examen ou le concours. »



### Vous êtes titulaire de diplômes étrangers ?

Vous pouvez obtenir une reconnaissance de niveau d'étude.

Consultez le site : <http://www.ciep.fr/enic-naricfr>

# PRÉPARER LE BTS AVEC LE CNED

Vous souhaitez suivre une formation **et** vous présenter à l'examen... Le CNED propose la formation classique par année complète (1<sup>re</sup> et/ou 2<sup>e</sup> année) ou la formation épreuve par épreuve avec les unités de formation.

(Si vous souhaitez suivre une formation sans vous présenter à l'examen, vous n'êtes pas concerné par le tableau ci-après).

**Consultez le tableau ci-après pour choisir la formation la mieux adaptée à votre situation.**

Votre situation	Et...	Conditions d'accès à l'examen Formations proposées
Vous êtes <b>candidat de la voie scolaire</b>  (pour déterminer votre statut, consultez le tableau « des tarifs joint au dossier	Vous avez un titre ou diplôme niveau IV (bac, DAEU ou autre...) <b>OU</b> Vous avez effectué une scolarité complète y conduisant.	Deux années scolaires incluant le stage. → <b>Solutions CNED :</b> formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année)
	Vous avez suivi un premier cycle d'enseignement supérieur ou de classes préparatoires aux grandes écoles par la voie scolaire en France ou à l'étranger.  <i>Vous pouvez formuler une demande d'aménagement<sup>1</sup> auprès du CNED</i>	Deux années scolaires incluant le stage <b>OU</b> <i>si aménagement accordé, possibilité :</i> • d'obtenir une réduction de la durée de formation à une année scolaire et/ou une réduction de la durée de stage ; • d'être dispensé de suivre certains enseignements. → <b>Solutions CNED :</b> formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année ou 2 <sup>e</sup> année seulement)
Vous êtes <b>candidat de la voie de la formation continue</b>  (pour déterminer votre statut, consultez le tableau des tarifs joint au dossier)	Vous avez un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau III (bac +2). <b>OU</b> Vous avez effectué une scolarité complète y conduisant.	600 h de formation au minimum exigées + stage (sous certaines conditions votre emploi peut remplacer le stage) → <b>Solutions CNED :</b> Soit formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année ou 2 <sup>e</sup> année seulement) Soit unités de formation
	Vous avez un titre ou diplôme homologué au niveau IV (baccalauréat) ou une scolarité complète y conduisant. <b>OU</b> Vous avez une expérience professionnelle de trois années quelle qu'elle soit.	1 100 h de formation au minimum exigées + stage (sous certaines conditions votre emploi peut remplacer le stage) → <b>Solutions CNED :</b> Soit formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année ou 2 <sup>e</sup> année seulement) Soit unités de formation
	Vous ne remplissez aucune des conditions ci-dessus (diplômes ou expérience professionnelle).	1 500 h de formation au minimum exigées + stage (sous certaines conditions votre emploi peut remplacer le stage) → <b>Solutions CNED :</b> (mise à niveau éventuelle) Soit formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année) Soit unités de formation
	<b>Vous êtes dans l'un des trois cas ci-dessus ET vous avez :</b> ▶ soit une expérience professionnelle dans le domaine du BTS de - 3 ans ; ▶ soit un cursus de formation particulier.	<i>Vous pouvez formuler une demande de positionnement<sup>1</sup> auprès du CNED</i>  Si positionnement accordé, possibilité d'obtenir : • une réduction de la durée de formation ; • une réduction de la durée du stage. → <b>Solutions CNED :</b> Soit formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année ou 2 <sup>e</sup> année seulement) Soit unités de formation
	Vous avez une expérience professionnelle d'au moins <b>trois années dans le domaine du BTS</b> , à un niveau de technicien (candidat de l'expérience professionnelle) <sup>2</sup> .	0 h de formation requise, vous présenterez les mêmes épreuves que les autres candidats à l'examen. <i>Une préparation est toutefois fortement recommandée.</i> → <b>Solutions CNED (selon les notions à acquérir) :</b> Soit formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année ou 2 <sup>e</sup> année seulement) Soit unités de formation

<sup>1</sup> Aménagement/positionnement : réduction de la durée de formation ou de la durée de stage soumise à conditions.

<sup>2</sup> Vous pouvez faire une demande de VAE : prenez contact avec le rectorat de votre académie (DAVA).



**Un conseil est nécessaire ? Contactez le 05 49 49 94 94 avant de vous inscrire !**



## Réglementation et programme complet des BTS :

### Commande, achat :

- ▶ <http://www.cndp.fr> (cyberlibrairie)
- ▶ Librairie de l'éducation - 13, rue du Four - 75006 PARIS

### Consultation :

- ▶ <http://www.cndp.fr>
- ▶ <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « enseignement supérieur » (pour certains BTS seulement)
- ▶ Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) ou Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) de votre région.

## 1 STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

### Obligation

Un ou plusieurs « stages en milieu professionnel » ou « périodes de formation en entreprise » sont obligatoires.

### Cas particuliers

- ▶ L'attestation de stage peut être remplacée par un ou plusieurs certificats de travail. Pour cela, il faut avoir exercé **une activité professionnelle dans le secteur concerné par le BTS, à un niveau professionnel suffisant, pendant six mois à temps plein au cours de l'année précédant l'examen** (ou pendant un an à temps partiel au cours des deux années précédant l'examen). Contactez le rectorat de votre académie (service des examens) qui étudie votre dossier et prend une décision.
- ▶ Vous souhaitez suivre une formation sans vous présenter à l'examen : vous n'êtes pas soumis à cette obligation.

### Durée de stage

- ▶ Durée pour le BTS comptabilité en gestion des organisations, voir page 7.
- ▶ Cette durée peut être réduite en fonction de votre expérience professionnelle. Voir le tableau et note 1 au bas de la page précédente.

### Convention de stage

Avant le début du stage, une convention devra être signée par l'employeur, vous-même et le CNED. En fin de stage, une attestation vous sera remise par le responsable de l'entreprise ou son représentant, certifiant de votre présence. Vous recevrez les informations nécessaires après votre inscription.

## 2 DÉMARCHES : RAPPEL

### Avant votre inscription au CNED

Contactez le rectorat de votre académie (service des examens) si :

- ▶ vous souhaitez bénéficier de **dispenses d'épreuve ou d'unité** prévues par arrêté, ou d'une VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- ▶ vous souhaitez **remplacer vos certificats de stage par des certificats de travail** ;
- ▶ vous voulez vous présenter à l'examen du BTS au titre de votre expérience professionnelle.

### Au moment de votre inscription au CNED

Joignez au dossier d'inscription une demande de « dossier d'aménagement ou de positionnement » si vous voulez obtenir :

- ▶ une réduction de votre durée de formation ;
- ▶ une réduction de la durée de vos stages.

Ce dossier est à retourner au CNED pour le 30 novembre au plus tard.

**Pour vous inscrire à l'examen, contactez le rectorat avant la fin du mois d'octobre.**

# LE BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

## 1 PRÉSENTATION

### 1.1 Une formation qualifiante

Le BTS « comptabilité et gestion des organisations » est défini par un arrêté du 7 septembre 2000. L'originalité profonde de ce diplôme est de permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences et savoirs associés au travers de processus professionnels dans lesquels le gestionnaire est amené à intervenir. Au sein de ces processus, les dimensions « organisation » et « communication » se trouvent considérablement renforcées.

La mise en application de ces processus se concrétise au sein des **activités professionnelles de synthèse** (APS).

Le CNED vous offre la possibilité de réaliser des APS en ligne pour vous permettre ainsi de suivre cette formation en conformité avec les exigences du référentiel (cf. p. 7).

### 1.2 Les emplois visés

Le technicien supérieur en comptabilité et gestion des organisations exerce son activité principalement :

- ▶ au sein des entreprises du secteur concurrentiel comme comptable unique dans les petites structures ou comme comptable spécialisé, intégré dans une équipe dans les entreprises de plus grande dimension ;
  - ▶ dans les entreprises ou organismes prestataires de services comptables et de gestion, en tant qu'assistant ou collaborateur (cabinets d'expertise comptable, centres de gestion agréés...).
- Il peut également être chargé de clientèle ou conseiller (cabinets d'audit et de conseil) :
- ▶ dans le secteur associatif, pour des emplois similaires à ceux du secteur concurrentiel mais dans un contexte réglementaire spécifique ;
  - ▶ dans les services comptables et financiers du secteur public.

La pleine responsabilité dans les emplois indiqués est atteinte par l'expérience professionnelle acquise à l'issue d'une phase d'insertion dans laquelle la maîtrise technique, les qualités d'adaptation et le comportement sont essentiels. Le titulaire du BTS peut évoluer vers des fonctions d'encadrement par promotion interne et par la voie de la formation continue (diplôme d'études comptables et financières par exemple).

### 1.3 Le profil souhaité pour l'exercice du métier

#### **Savoir et savoir-faire professionnels**

Le technicien supérieur en comptabilité et gestion des organisations doit avoir acquis une forte technicité dans un ensemble de domaines qui constituent le cœur des compétences indispensables à la qualité du traitement des informations de gestion :

- ▶ comptabilité financière ;
- ▶ droit fiscal ;
- ▶ gestion financière ;
- ▶ comptabilité de gestion ;
- ▶ gestion budgétaire et contrôle de gestion ;
- ▶ informatique et organisation du système d'information comptable et de gestion.

L'élargissement de ses activités, les évolutions technologiques et organisationnelles constantes exigent également une bonne culture générale, économique, juridique et technologique.

#### **Qualités personnelles**

- ▶ Rigueur, méthode afin d'assurer, à partir de la maîtrise technique et du respect des normes et des obligations réglementaires et déontologiques, la qualité et la sécurité du traitement de l'information de gestion.
- ▶ Capacité à prendre du recul sur les activités confiées, à développer une vision globale de l'entreprise à partir du système d'information de gestion.
- ▶ Capacité d'adaptation, ouverture d'esprit, esprit critique sont nécessaires pour suivre ou anticiper les évolutions réglementaires, technologiques et organisationnelles.
- ▶ Capacité à s'intégrer dans un groupe, à travailler en équipe et animer un groupe de travail ; capacité à travailler en autonomie, à prendre des initiatives dans un contexte de responsabilité délimité.
- ▶ Aptitude à observer un devoir de réserve indispensable à la confiance de la ligne hiérarchique quant au traitement des données confidentielles ou qui engagent la responsabilité de l'entreprise.

Intérêt pour les activités productives (de biens ou de services) et capacité à percevoir, au travers d'observations ou d'échanges avec les opérationnels, la réalité de l'entreprise, des flux et d'en comprendre la traduction dans le système d'information de gestion (comptabilité, analyse des coûts, prévision budgétaire, contrôle de gestion).

#### **Aptitudes et compétences générales**

- ▶ Capacité d'abstraction, esprit logique permettant de modéliser, de simuler et de prévoir notamment à l'aide d'outils informatiques.
- ▶ Aptitudes à mettre à jour ses connaissances dans des domaines économique, juridique et technologique.
- ▶ Capacité à communiquer, voire à négocier, dans des situations très diverses :
  - ▶ communication avec des partenaires de l'organisation ou des partenaires externes (organismes financiers, administrations fiscales et sociales, autres entreprises clientes ou fournisseurs), en français et en langue étrangère ;
  - ▶ communication dans un langage professionnel ou dans un langage accessible à des non-spécialistes.

### 1.4 Le niveau prérequis

Le BTS CGO est le prolongement naturel du Bac comptable. Une initiation à la comptabilité et une pratique de base de Word et d'Excel sont donc conseillées. Toutefois la formation proposée par le CNED comprend une mise à niveau en comptabilité et à la pratique d'Excel qui permet aux non-initiés de suivre la formation. En ce qui concerne l'enseignement des mathématiques, le niveau Bac comptable est indispensable. Pour les personnes n'ayant pas ce prérequis, le CNED propose une mise à niveau en mathématiques (cf page 10).

## 2 ÉPREUVES D'EXAMEN

Nature des épreuves	Forme	Durée	Coefficient
1 Culture générale et expression			
– Français U 1.1	écrit	4 h	2
– Langue vivante étrangère U 1.2	oral	20 min (3)	2
2 Mathématiques U. 2	écrit	2 h	2
3 Économie, droit et management des entreprises			
▶ Économie générale et droit U 3.1	écrit	3 h	2
▶ Management des entreprises U 3.2	écrit	3 h	1
4 Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales U 4 (4)	écrit	4 h	4
5 Analyse de gestion et organisation du système d'information U 5 (5)	écrit	4 h	4
6 Conduite et présentations d'activités professionnelles U 6 (6)	pratique / oral	50 min (1)	3
<b>Total des coefficients</b>			<b>20</b>
Épreuve facultative de langue vivante étrangère 2 U F (2)	oral	20 mn (3)	1

(1) Non compris le temps de préparation de 25 min.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de l'épreuve obligatoire. Cette prestation est dispensée par le CNED à titre optionnel et payant (p. 10).

(3) Non compris le temps de préparation de 20 min.

(4) L'épreuve 4 concerne : l'intégralité des processus 1, 2 et 3 ainsi que les processus 4, 5 et 6 pour les aspects relatifs à la gestion des obligations légales, réglementaires et conventionnelles.

(5) L'épreuve 5 concerne l'intégralité des processus 7, 8, 9, 10 et les processus 4, 5, 6 pour ce qui concerne la prise de décisions de gestion et la participation à l'évolution du système d'information comptable et de gestion.

(6) L'épreuve 6 comprend :

- le compte rendu de stage (ou pour les professionnels de la comptabilité de niveau BTS de leur activité professionnelle) ;
- la présentation des activités professionnelles de synthèse (APS).

## 3 PRÉPARATION À L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

L'épreuve E6 intitulée « Conduite et présentation d'activités professionnelles » comprend deux parties :

- ▶ compte rendu des stages en entreprises ;
- ▶ présentation d'un dossier des activités professionnelles de synthèse (APS) réalisées pendant la formation.

### 3.1 Les stages

Dans le cadre du BTS comptabilité et gestion des organisations vous devez effectuer **un stage de 8 semaines**. Cependant, à condition de respecter les objectifs ainsi que la durée globale des stages exigés par le référentiel, les conditions d'organisation des stages peuvent être assouplies pour les candidats de l'enseignement à distance relevant de la formation professionnelle continue.

	1 <sup>e</sup> année	2 <sup>e</sup> année
Si vous êtes candidat de la voie scolaire	De 4 à 6 semaines dont 4 semaines obligatoires consécutives, de préférence en fin d'année scolaire	De 2 à 4 semaines
Si vous êtes candidat de la voie de la formation continue	De 4 à 6 semaines	De 2 à 4 semaines
Durée minimale exigée dans le cas d'une décision de positionnement ou d'aménagement : <b>6 semaines</b>		

Pour la deuxième année, il est préférable que les stages soient terminés au plus tard **fin mars 2015**.

Pendant votre formation, vous pourrez correspondre pour le stage, avec un tuteur qui aide à préparer l'épreuve professionnelle.

### 3.2 Les activités professionnelles de synthèse (APS)

Les APS sont des cas pratiques comptables informatisés qui sont réalisés pendant la formation puis présentés à l'examen. Dans le cadre de votre formation CNED, les APS sont effectuées en ligne via le site CNED (Campus électronique) en bénéficiant de l'aide d'un professeur tuteur.

# LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE CNED

## 1 CONTENUS

### 1.1 Le programme officiel (voir également les épreuves d'examen p. 7)

Disciplines
Culture générale et expression
Langue vivante étrangère
Mathématiques
Économie générale
Management des entreprises
Droit
Gestion comptable, fiscale et sociale (1)
Gestion et financement des actifs (A5.1 + A5.2)
Gestion de la performance et de l'organisation : ▶ gestion financière, prévision, analyses et contrôle de gestion (2) ▶ informatique et organisation du système d'information (3)
Activités professionnelle de synthèse
Mise à niveau (4)
Accès en autonomie au laboratoire informatique (5)
Enseignement facultatif : langue vivante(2)

(1) L'enseignement de gestion comptable, fiscale et sociale correspond aux compétences et aux connaissances associées aux processus :  
P1 : gestion comptable et gestion commerciale,  
P2 : gestion des relations avec les salariés et les organismes sociaux,  
P3 : gestion fiscale et relations avec l'administration des impôts,  
P4 : production et analyse de l'information financière,  
P5 : gestion des immobilisations et des investissements.

(2) L'enseignement de gestion financière, prévision, analyses et contrôle de gestion correspond aux compétences et aux connaissances associées aux processus :  
P6 : gestion de la trésorerie et du financement,  
P7 : détermination et analyse des coûts,  
P8 : prévision et gestion budgétaire,  
P9 : mesure et analyse de la performance.

(3) L'enseignement d'informatique et organisation du système d'information correspond aux compétences et aux connaissances associées au processus P10 : organisation du système d'information comptable et gestion.

(4) Les étudiants n'ayant pas suivi une scolarité conduisant au Baccalauréat STT comptabilité et gestion, bénéficient d'un horaire de mise à niveau de 2 heures en classe complète de première année. Le CNED a inséré, pour les néophytes, des séquences de mise à niveau dans sa formation.

(5) Prestation non dispensée par le CNED.

**Pour remplir la fiche d'inscription, lisez attentivement les descriptifs ci-après puis reportez l'intitulé complet et la référence de la (des) formation(s) dans la partie « formations choisies ».**

### 1.2 Préparation par année (classe complète)

La préparation au BTS Comptabilité et gestion des organisations vous est proposée AVEC APS ou SANS APS.

Les formations sans APS sont exclusivement réservées :

- ▶ aux étudiants bénéficiant d'une validation des acquis de l'expérience pour l'épreuve orale de spécialité (Épreuve 6) ;
- ▶ aux professionnels dispensés de stage présentant des actions professionnelles réalisées dans le cadre de leur emploi en lieu et place des APS ;
- ▶ aux étudiants ne désirant pas passer l'examen ;
- ▶ aux étudiants effectuant leurs APS en dehors de la formation CNED.

La présentation à l'examen d'APS réalisées est obligatoire. Les conséquences d'une inscription à la formation sans APS sont assumées par l'étudiant.

Classe complète	Réf.	Nombre d'heures	Nombre de devoirs	Option obligatoire <sup>1</sup>	
				Langue	Réf.
BTS CGO avec APS 1 <sup>re</sup> année	P 8741	780 h	34 + 2 APS	Allemand	D741
				Anglais	A741
				Espagnol	E741
				Italien	F741
				Portugais	P741
BTS CGO avec APS 2 <sup>e</sup> année	P 8742	780 h	38 + 3 APS	Allemand	D742
				Anglais	A742
				Espagnol	E742
				Italien	F742
				Portugais	P742
BTS CGO sans APS 1 <sup>re</sup> année	P 8744	750 h	34	Allemand	D744
				Anglais	A744
				Espagnol	E744
				Italien	F744
				Portugais	P744
BTS CGO sans APS 2 <sup>e</sup> année	P 8745	750 h	38	Allemand	D745
				Anglais	A745
				Espagnol	E745
				Italien	F745
				Portugais	P745

<sup>1</sup> Vous devez choisir obligatoirement une langue et la reporter sur votre demande d'inscription. À défaut du choix d'option, l'anglais sera envoyé systématiquement.

### 1.3 Préparation épreuve par épreuve (unités de formation)

Une unité comprend pour chaque épreuve le programme de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année.

Elle vous permet d'acquérir l'ensemble des connaissances et des compétences nécessaires à l'obtention de l'épreuve concernée. Vous pouvez ainsi travailler progressivement le programme ou réviser une matière particulière.

**Si vous souhaitez conserver votre statut scolaire, vous ne pouvez pas suivre le BTS par unités. Il est vivement déconseillé de s'inscrire à un nombre d'unités dont le volume horaire excéderait 750 h/année.**

Unité	Épreuve	Référence	Nombre d'heures	Nombre de devoirs
U1.1	E1.1 Culture générale et expression	P 8700	100	8
U1.2	E1.2 Langue vivante étrangère - Allemand - Anglais - Espagnol - Italien - Portugais	P 8701 P 8702 P 8703 P 8733 P 8732	160	8 devoirs oraux
U2	E2 Mathématiques	P 8720	140	6
U3	E3 Economie, droit et management	P 8711	300	13
U4	E4 Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales	P 8736	380	19
U5	E5 Analyse de gestion et organisation des systèmes d'information	P 8737	360	24
U6	E6 Conduite et présentation d'activités professionnelles	P 8738	60	Cette unité comprend la réalisation de 8 semaines de stage et de 5 Activités Professionnelles de Synthèse (APS) avec un service assuré par un professeur tuteur.

### Consignes à respecter

L'enseignement professionnel comprend 3 unités ayant une logique pédagogique. L'étude de ces unités doit respecter l'ordre suivant :

- ▶ 1 : unité 4 – gestion des obligations comptables, fiscales et sociales ;
- ▶ 2 : unité 5 – analyse de gestion et organisation des systèmes d'information ;
- ▶ 3 : unité 6 – conduite et présentation d'activités professionnelles.

### 1.4 Mises à niveau en BTS Tertiaire

Les mises à niveau permettent à toute personne souhaitant s'inscrire en BTS CGO, d'actualiser, de compléter ou d'acquérir les connaissances indispensables pour aborder dans de bonnes conditions pédagogiques le programme du BTS.

Le CNED propose des mises à niveau, **optionnelles et payantes**, en « Culture générale et expression » et en « Mathématiques ».

**Service compris dans la formation** : forum tutoré sur le campus électronique du CNED.

#### Réf. P 8260

#### Mise à niveau en « Culture générale et expression »

##### ▶ Contenu

##### Identifier les différents types de texte et analyser un texte informatif :

- ▶ savoir identifier le genre et le type de texte ;
- ▶ connaître les caractéristiques d'un texte narratif ;
- ▶ savoir produire des textes informatifs et explicatifs, une narration ;
- ▶ enrichir son vocabulaire.

##### Comprendre un texte argumentatif :

- ▶ observer et comprendre un texte argumentatif ;
- ▶ repérer la thèse défendue et la thèse adverse ;
- ▶ distinguer arguments et exemples dans une argumentation ;
- ▶ repérer les mots qui structurent et organisent la pensée ;
- ▶ améliorer son expression en maîtrisant l'usage du subjonctif.

##### Savoir commenter un texte argumentatif :

- ▶ acquérir des outils pour mieux s'exprimer sur un texte argumentatif ;
- ▶ enrichir ses compétences à l'analyse et au commentaire d'un texte argumentatif ;
- ▶ connaître les principales figures de rhétorique ;
- ▶ savoir convaincre, persuader ;
- ▶ reconnaître et corriger certaines erreurs.

##### Évaluations : 4

**Réf. P 8249 Mise à niveau en « Mathématiques » : cette formation complémentaire s'adresse aux étudiants dont l'initiation de base dans le cours n'est pas suffisante**

► **Contenu**

- Techniques de calcul ; équations ; inéquations.
- Généralités sur les fonctions ; limites ; dérivées.
- Primitives et calcul intégral.
- Logarithme.
- Exponentielles.
- Généralités sur les suites.
- Suites géométriques ; suites arithmétiques.
- Dénombrement.
- Probabilités.
- Séries statistiques à une variable.

**Évaluations : 4**

Pour vous situer par rapport au niveau minimum requis en mathématiques pour la préparation du BTS, nous vous proposons un test gratuit, disponible en ligne, à l'adresse : [www.campus-electronique.fr/btstertiaires-man-maths](http://www.campus-electronique.fr/btstertiaires-man-maths)

**Ce test n'a qu'une valeur indicative et quel qu'en soit le résultat, il ne vous engage en rien. Si vous avez interrompu votre scolarité depuis plusieurs années, l'inscription à ce module est vivement conseillée.**

**1.5 Compléments d'enseignement en langues vivantes étrangères**

Les compléments d'enseignement sont réservés aux étudiants de BTS comptabilité et gestion des organisations, inscrits dans un établissement scolaire, qui souhaitent étudier une langue vivante étrangère (Épreuve 1.2) à laquelle ils ne peuvent avoir accès dans leur établissement.

L'enseignement de ces matières respecte le programme officiel édicté par le ministère et contribue à l'évaluation de l'étudiant tout au long de sa formation (relevé de notes transmis à l'établissement principal pour être pris en considération par le conseil de classe).

**L'autorisation écrite du chef d'établissement est indispensable.**

Pour plus d'informations sur les compléments d'enseignement proposés par le CNED en LVE (Allemand, Espagnol, Italien et Portugais), demandez le dossier D8CELA à notre accueil national au 05 49 49 94 94.

**À titre facultatif, vous pouvez suivre, moyennant un coût supplémentaire, une des formations proposées ci-dessous. Elle complétera votre préparation en classe complète ou par unités.**

**1.6 Langue vivante pour épreuve facultative**

Épreuve facultative : unités de langue vivante étrangère (non comprise dans le forfait classe complète).

Langues	Réf.	Nombre d'heures	Nombre de devoirs
Allemand	P 8701	160	8 devoirs oraux
Anglais	P 8702		
Espagnol	P 8703		
Italien	P 8733		
Portugais	P 8732		

**Vous ne pouvez pas choisir la même langue pour l'épreuve obligatoire et l'épreuve facultative.**



**Spécial épreuve d'anglais : la mise à niveau B1, un complément indispensable !**

Vous n'êtes pas sûr de votre niveau d'anglais ? Optez pour la mise à niveau B1 et vous pourrez préparer votre épreuve en toute sérénité.

Pour plus de renseignements, demandez le dossier **D8ANGL** à notre accueil national au **05 49 49 94 94** ou taper la référence **P8AXX** sur **www.cned.fr**

## 2 MOYENS PÉDAGOGIQUES

Le CNED vous fournit un certain nombre de supports de formation. Toutefois, vous devrez vous procurer du matériel complémentaire.

### 2.1 Proposés dans votre formation

Pour les classes complètes et certaines unités :

- ▶ des fascicules de formation et un(des) guide(s) pour vous organiser et vous préparer à l'examen, langues exclusivement écrit via internet ; oral par téléphone ;
- ▶ cédérom et CD audio ;
- ▶ des devoirs avec correction personnalisée (par correction électronique via Internet) ;
- ▶ des corrigés types ;
- ▶ un calendrier de travail fourni à titre indicatif ;
- ▶ une bibliographie.

### Suivi pédagogique de la formation :

Pendant votre formation, vous disposerez de différentes possibilités pour échanger ou trouver des solutions à vos problèmes :

- ▶ **un tutorat individualisé** : suivi de stages et actions en milieu professionnel par un professeur ;
- ▶ **un site de formation** sur Internet via le Campus électronique du CNED, vous propose les services suivants : forums, réalisation des APS, téléchargement en ligne des cours, réalisation des devoirs...

### 2.2 Moyens annexes obligatoires (non fournis par le CNED)

**Au cours de votre formation, vous devrez utiliser :**

- ▶ un lecteur de CD audio ;
- ▶ un micro-ordinateur de type PC ;
- ▶ **Internet (obligatoire) ;**
- ▶ le pack office « version éducation » qui comprend : traitement de texte (Word), tableur (Excel) ;
- ▶ le logiciel CIEL : comptabilité, gestion commerciale, gestion paye et immobilisations (**pour se procurer ce logiciel, des indications sont précisées dans les guides de la formation**) ;
- ▶ la base de données Access téléchargeable gratuitement.

**Attention ! Le CNED ne fournit aucun logiciel.**

## 3 ORGANISATION DE VOTRE FORMATION

### 3.1 Modalités de mise à disposition des documents pédagogiques

#### ▶ Supports expédiés :

- ▶ Les fascicules de cours
- ▶ Les fascicules d'autocorrection
- ▶ Le recueil de documents-supports pour les devoirs écrits de langue.

Ces supports vous seront adressés en un ou plusieurs envois, le 1<sup>er</sup> envoi s'effectuant courant septembre. Le délai moyen d'acheminement est d'une semaine. Pour les envois hors métropole, un délai plus long est à prévoir.

#### ▶ Supports en ligne :

- ▶ Les fascicules de devoirs
- ▶ les guides
- ▶ les fichiers audio de cours et de devoirs de langue

Vous trouverez par ailleurs des informations complémentaires sur le site dédié à votre formation.

### 3.2 Validation

#### Validation première/deuxième année

À l'issue de chaque année de formation, un relevé de notes est établi pour les inscrits qui souhaitent passer l'examen (mention à préciser sur la demande d'inscription). En outre, pour ces mêmes inscrits, un livret scolaire (ou de formation) leur sera délivré à l'issue de la seconde année, uniquement dans le cas d'une inscription en classe complète, et à condition toutefois d'une **assiduité significative**, en respectant la date limite exigée pour l'envoi des devoirs à la correction.

Le passage de première en seconde année est soumis à l'avis d'un conseil de classe.

### 3.3 Dispense de devoirs

Si vous avez déjà passé un BTS Tertiaire et souhaitez conserver le bénéfice de certaines notes supérieures ou égales à 10, vous pouvez nous adresser, dès votre demande d'inscription, une demande de dispense de devoirs (cf. document joint). Cette démarche est importante : votre livret de notes pour l'examen portera la mention « dispensé » en regard de la matière.

**Ce document n'est pas nécessaire pour une inscription par unités.**



Vous bénéficiez d'une correction accélérée avec Copies en ligne ! Vous déposez votre copie (devoirs écrits et oraux) sur le site dédié à votre formation. Vous recevez un courrier électronique quand votre copie corrigée est disponible. Vous pouvez alors télécharger le corrigé-type et votre copie corrigée.

# INSCRIPTION AU CNED

## 1 DATES ET VALIDITÉ DE L'INSCRIPTION

Il est fortement conseillé de s'inscrire avant le 1<sup>er</sup> novembre pour la 1<sup>re</sup> année et avant le 15 octobre pour la 2<sup>e</sup> année afin d'acquérir les compétences à mettre en œuvre le jour de l'examen.

Inscription	Dates d'inscription	Durée de la formation (suivi pédagogique)	Validité de l'inscription	Disponibilité des cours
Classes complètes	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2014 au 31 mars 2015	Jusqu'au 30 juin 2015	Jusqu'au 31 août 2015	Courant septembre 2014
Unités <sup>1</sup>		10 mois à compter de la date figurant sur la confirmation d'inscription		À compter de l'inscription
Mises à niveau	Toute l'année			

<sup>1</sup> Unités de formation : épreuves obligatoires et facultatives (ex : langues vivantes).

### Inscription tardive

**Information importante :** le CNED vous offre la possibilité de vous inscrire à la préparation au BTS comptabilité et gestion des organisations jusqu'au 31 mars 2015 afin de proposer une solution adaptée à la situation de chacun. Il convient de rappeler qu'une formation n'est profitable qu'à condition **de respecter le rythme de travail prévu par ses concepteurs et d'y consacrer un certain nombre d'heures de travail.**

Si vous souhaitez vous inscrire au-delà du 1<sup>er</sup> janvier, il est vivement conseillé de prendre contact avec le CNED. Vous pourrez dialoguer avec un conseiller de formation et déterminer si votre projet est réalisable.

Lors de votre inscription aux préparations du CNED, il est important de prendre en compte les délais de traitement du dossier d'inscription et d'acheminement des cours. Par ailleurs si vous vous inscrivez au CNED pour vous présenter **cette année** à l'examen, **vous devez au préalable vous assurer que les inscriptions à l'examen sont encore ouvertes** auprès du rectorat de votre académie. Vous devez également tenir compte **des dates limites d'envoi des devoirs à la correction** (juin pour la 1<sup>re</sup> année et mars pour la 2<sup>e</sup> année) afin que vos notes figurent sur votre livret scolaire (ou de formation).

**La responsabilité du CNED ne peut-être engagée si vous n'arrivez pas à suivre votre formation du fait d'une inscription trop tardive ou si les dates à l'examen sont closes.**

## 2 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pièces justificatives à fournir lors de l'inscription au CNED :

### ► Classes complètes.

**Voie scolaire 1<sup>re</sup> année :**

- copie du diplôme du Baccalauréat ou du titre ou diplôme classé ou homologué de niveau IV ;
- ou copie du diplôme étranger admis en équivalence ;
- ou certificat attestant d'une scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes ci-dessus ;
- pour les élèves de 16 à 28 ans, copie d'une pièce justifiant de l'identité ou du titre de séjour pour les étrangers résidant sur le territoire national pour bénéficier du tarif de la voie scolaire (se reporter à la notice Tarifs jointe au dossier) ;
- demande de dispense de devoirs éventuellement.

**Voie scolaire 2<sup>e</sup> année :**

- copie du relevé de notes de 1<sup>re</sup> année et de l'avis de passage en 2<sup>e</sup> année ou décision d'aménagement ;
- pour les élèves de 16 à 28 ans, copie d'une pièce justifiant de l'identité ou du titre de séjour pour les étrangers résidant sur le territoire national pour bénéficier du tarif de la voie scolaire (se reporter à la notice Tarifs jointe au dossier) ;
- demande de dispense de devoirs éventuellement ;
- pour les redoublants, copie du relevé de notes de l'examen.

**Voie de la formation continue :**

- copie du relevé de notes de 1<sup>re</sup> année et de l'avis de passage en 2<sup>e</sup> année ;
- ou décision de positionnement éventuellement.

### ► Unités

Aucune condition ou justificatif. Si vous souhaitez passer l'examen, veuillez vous assurer auprès de votre rectorat que vous avez les titres requis.

### 3 SITUATION AU REGARD DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale étudiante concerne toutes les personnes nées entre le 01/10/86\* et le 30/09/99, résidant en France (Métropolitaine, Dom), qui s'inscrivent dans le cadre de leur scolarité en formation initiale\*\* à une formation ouvrant droit à la sécurité sociale étudiante : 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année complète de BTS, préparation complète ou par domaine de compétence au diplôme de conseiller en économie sociale et familiale (DC ESF).

Si vous êtes dans ce cas, vous devez compléter et nous retourner, signée, la Fiche sécurité sociale jointe au dossier : toute situation non régulière vis-à-vis de la sécurité sociale étudiante empêche l'inscription au Cned et l'envoi des supports de formation.

\* **Personnes nées avant le 01/10/86** : vous ne pouvez plus vous affilier à la Sécurité sociale étudiante. Cependant, vous pouvez bénéficier d'un recul de limite d'âge (congé maternité, accident ou maladie entraînant une incapacité de plus de six mois, Service national obligatoire, études supérieures longues en médecine ou pharmacie ou préparant à un doctorat). Demandez un dossier à la CPAM de Poitiers.

\*\* Pour les BTS, seuls les candidats de la voie scolaire sont concernés.

#### 3.1 Pour les cas de non affiliation :

► Joignez le **justificatif indiqué** dans la Fiche Sécurité sociale correspondant à votre situation.

**Justificatifs ne permettant pas une dispense d'affiliation à la Sécurité sociale :**

- attestation carte vitale
- attestation CMU
- contrats d'intérim et contrats saisonniers
- maintiens de droits autres que pour un régime spécial
- contrats de travail dont la durée ne couvre pas l'année universitaire

► Ces situations nécessitent votre affiliation à la sécurité sociale étudiante.

#### 3.2 Pour les cas d'affiliation obligatoire, gratuite ou payante :

► Indiquez sur la Fiche Sécurité sociale la caisse de remboursement choisie pour le règlement de vos prestations.

► L'affiliation est payante si vous êtes né(e) entre le 01/10/86 et le 30/09/95. L'intégralité de votre cotisation sera reversée à l'URSSAF.

Vous trouverez le montant de la cotisation 2014/2015 à partir du mois de juillet 2014 :

- en appelant nos conseillers au 05.49.49.94.94,
- sur le site [www.cned.fr](http://www.cned.fr),
- sur la Fiche sécurité sociale.

**Attendez de connaître ce montant pour retourner votre dossier d'inscription complet.**

► **Boursiers** : votre affiliation est **gratuite**.

Indiquez sur la fiche Sécurité sociale la caisse de remboursement choisie pour le règlement de vos prestations.

Joignez la notification universelle (notification conditionnelle et ou définitive) délivrée par le Crous pour être dispensé(e) du paiement de la cotisation.

En cas de rejet de la bourse, vous devrez régulariser votre situation en réglant le montant de la cotisation.



**Vous trouverez le montant de la cotisation 2014/2015 à partir du mois de juillet 2014 :**

- en appelant nos conseillers au 05.49.49.94.94 ;
- sur le site [www.cned.fr/](http://www.cned.fr/) ;
- sur la fiche sécurité sociale.

**Attendez de connaître ce montant pour retourner votre dossier d'inscription complet.**

## 4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT ET DE POSITIONNEMENT

Afin de prendre en compte les compétences des étudiants, acquises lors de formations précédentes ou grâce à l'expérience professionnelle, des dispositions particulières permettent de réduire la durée de la formation requise lors de l'inscription à l'examen.

Selon la voie de formation concernée, on parlera d'aménagement de la durée de formation (pour les étudiants relevant de la voie scolaire) ou de positionnement (pour les étudiants relevant de la voie de la formation professionnelle continue).

### 4.1 L'aménagement de la durée de formation

Il concerne des étudiants issus d'un premier cycle d'enseignement supérieur ou de classes préparatoires aux grandes écoles, en France ou à l'étranger. Ces élèves peuvent être dispensés de suivre certains enseignements, sachant que :

- ▶ la durée minimale de formation est d'une année scolaire ;
- ▶ la durée minimale des stages en milieu professionnel est de 8 semaines.

### 4.2 Le positionnement

Il permet de réduire la durée de formation, y compris celle du stage, au vu du cursus du candidat, de ses activités professionnelles, ou des dispenses d'épreuves qu'il peut faire valoir.

En cas de positionnement, aucune durée minimale de formation ne s'applique aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau III (Bac + 2) ou ayant accompli la scolarité complète y conduisant.

### 4.3 Le dossier d'aménagement et/ou de positionnement

**La demande de dossier d'aménagement ou de positionnement** doit être formulée sur papier libre et retournée avec le dossier d'inscription, accompagné du titre de paiement pour la formation souhaitée. Le CNED vous fait alors parvenir un dossier que vous devrez remplir et retourner le plus vite possible à l'institut. Le titre de paiement ne sera perçu par le CNED que si vous acceptez la décision de la commission pédagogique ; dans le cas contraire, il vous sera renvoyé. Cette démarche permet une inscription plus rapide et accélère l'expédition des cours.

La décision d'aménagement ou de positionnement est prise par le Directeur général du CNED, après avis de l'équipe pédagogique. Vous recevrez la décision vous concernant par retour de courrier.

**La date limite de dépôt de dossiers pour la session 2015 est fixée au 30 novembre 2014.**



**Les décisions d'aménagement/positionnement sont exigées lors de l'inscription à l'examen.**

**Il convient de ne pas confondre de telles dispositions avec la dispense d'épreuve, prévue par arrêté, et accordée par les commissions compétentes de validation des acquis de l'expérience ainsi que la dispense de stage (demandes à formuler auprès du rectorat de votre académie).**

## 4 LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT OPTIONNELS

Les prestations en présence suivantes, ouvertes aux plus de 16 ans, se déroulent avec des formateurs expérimentés dans des centres de formation partenaires.



### Accompagnement à l'insertion professionnelle

Cette prestation est faite pour vous si...

... vous recherchez un emploi et vous voulez mettre toutes les chances de votre côté.

Cette prestation de 20 heures vous permettra d'apprendre les techniques de recherche d'emploi, d'améliorer votre CV, de cibler les secteurs correspondant à votre profil et de valoriser vos compétences.

Période prévisionnelle de réalisation de la prestation :

Entre le 02 janvier et le 30 juin.



### Entraînement aux épreuves orales, écrites ou professionnelles

Cette prestation est faite pour vous si...

... Vous souhaitez un entraînement aux épreuves suivantes :

Intitulé de l'atelier	Nombre d'heures	Résumé de l'atelier	Période prévisionnelle de réalisation de l'atelier	Nature de la prestation
Pratique des logiciels	12 h	réaliser des cas pratiques sur logiciels bureautiques et professionnels (Texte, tableur, base de données, dépouilleur d'enquête, logiciel de comptabilité, gestion commerciale)	Entre le 02 janvier et le 28 février	Groupe
Étude de cas (niveau III)	10 h	Apporter des conseils méthodologiques sur la prise de connaissance et l'analyse du sujet ; traiter et structurer les réponses et gérer son temps.	Entre le 01 décembre et le 31 janvier	Groupe
Préparation des épreuves écrites	25 h	Mise en situation d'examen, évaluation des points forts, des points faibles sur le fond et sur la forme avec une correction personnalisée.	Entre le 01 février et le 31 mars	Groupe



### Pour vous inscrire aux prestations en présence

À partir du 1er juillet 2014, choisissez un lieu d'accueil :

- [www.cned.fr/lesrendezvousducned](http://www.cned.fr/lesrendezvousducned)
- par téléphone au **05 49 49 94 94**. Nos conseillers sont à votre disposition

Et complétez votre fiche d'inscription

Reportez le nom du centre de formation retenu, le lieu, et son **numéro d'identification** dans la rubrique « **Prestations en présence** ».

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, UN CONSEILLER EST À VOTRE ÉCOUTE :

**05 49 49 94 94** 

Télécopie : 05 49 49 96 96

Tarifification ordinaire, sans surcoût

**Novembre à mai :**

lundi à vendredi : 8h30 – 18h

**Juin à octobre :**

lundi à vendredi : 8h30 – 18h30

et samedi : 9h-12h30



### CENTRE DE RELATION CLIENT

Cette marque prouve la conformité à la norme NF EN 15838 et aux règles de certification NF345. Elle garantit que l'information fournie aux clients, l'accueil, le traitement des demandes, le respect des engagements clients, la qualification, la formation et le suivi du personnel, le traitement des réclamations et la prise en compte de la satisfaction clients sont contrôlés régulièrement par AFNOR Certification – 11 rue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – France. [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

**BTS COMPTABILITÉ ET GESTION  
DES ORGANISATIONS**

**FACILITÉS DE PAIEMENT  
(sans frais)**

À partir de :  
150 € ..... 3 ou 5 mensualités  
500 € ..... 3, 5 ou 10 mensualités

Tarifs applicables jusqu'au 15/04/2015

► Vous résidez en France (métropole, outre-mer) pendant votre scolarité

Votre situation	Votre statut et votre tarif			
	Candidat de la voie scolaire	Candidat de la voie de la formation professionnelle continue		
<p><b>Toute personne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• âgée de 16 ans, à moins de 29 ans</li> </ul> <p><b>ET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• justifiant que sa scolarité n'a subi aucune interruption supérieure à une année scolaire<sup>(2)</sup> (une formation en alternance, en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage, est considérée comme une interruption de scolarité : statut salarié)</li> </ul> <p><b>ET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• n'exerçant pas une activité professionnelle (le nombre d'heures hebdomadaires travaillées doit être &lt; à 20h), sauf assistant d'éducation à temps complet ou incomplet ou assistant pédagogique employé à mi-temps.</li> </ul> <p><b>souhaitant s'inscrire en formation complète :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► BTS comptabilité et gestion des organisations : 1<sup>re</sup> année (avec APS), Réf. P 8741</li> <li>► BTS comptabilité et gestion des organisations : 2<sup>e</sup> année (avec APS), Réf. P 8742</li> <li>► BTS comptabilité et gestion des organisations : 1<sup>re</sup> année (sans APS), Réf. P 8744</li> <li>► BTS comptabilité et gestion des organisations : 2<sup>e</sup> année (sans APS), Réf. P 8745</li> </ul>	<p>Cas général</p>	472 € <sup>(1)</sup>		
	<p>Cas particuliers</p>	<p>Scolarité descendante non interrompue (ex : étudiant avec un master qui souhaite s'inscrire en BTS)</p> <p>Interruption de scolarité supérieure à une année scolaire<sup>(2)</sup> dûment justifiée (raisons médicales, stage à l'étranger)</p> <p>Inscrits dans un autre établissement d'enseignement public ou privé sous contrat (lycée, université...)</p>	<p>472 €<sup>(1)</sup></p> <p>939 € (avec APS) <b>OU</b> 859 € (sans APS)</p>	
<p><b>Toute personne qui finance elle-même sa formation<sup>(3)</sup> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► âgée de 29 ans ou plus</li> </ul> <p><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► ayant interrompu sa scolarité plus d'une année scolaire<sup>(2)</sup></li> </ul> <p><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► exerçant une activité professionnelle (nombre d'heures hebdomadaires travaillées &gt;20h), étudiant en alternance compris (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)</li> </ul> <p><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► demandeur d'emploi inscrit au Pôle emploi</li> </ul> <p><b>souhaitant s'inscrire en formation complète :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BTS comptabilité et gestion des organisations : 1<sup>re</sup> année (avec APS), Réf. P 8741</li> <li>• BTS comptabilité et gestion des organisations : 2<sup>e</sup> année (avec APS), Réf. P 8742</li> <li>• BTS comptabilité et gestion des organisations : 1<sup>re</sup> année (sans APS), Réf. P 8744</li> <li>• BTS comptabilité et gestion des organisations : 2<sup>e</sup> année (sans APS), Réf. P 8745</li> </ul>			<p>939 € (avec APS) <b>OU</b> 859 € (sans APS)</p>	
<p><b>Toute personne qui finance elle-même sa formation<sup>(3)</sup>, souhaitant s'inscrire aux unités, pour une formation épreuve par épreuve :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture générale et expression : unité 1.1, Réf. P 8700</li> <li>• Mathématiques – unité 2, Réf. P 8720</li> <li>• Économie, droit et management des entreprises : unité 3, Réf. P 8711</li> <li>• Allemand : unité 1.2, Réf. P 8701</li> <li>• Anglais : unité 1.2, Réf. P 8702</li> <li>• Espagnol – unité 1.2, Réf. P 8703</li> <li>• Italien – unité 1.2, Réf. P 8733</li> <li>• Portugais – unité 1.2, Réf. P 8732</li> </ul>			<p>349 € l'unité</p> <p>289 € l'unité</p>	

• Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales – unité 4, Réf. P 8736		
• Analyse de gestion et organisation des systèmes d'information – unité 5, Réf. P 8737		509 € l'unité
• Conduite et présentation d'activités professionnelles – unité 6 , Réf. P 8738		
Pour toute inscription à plusieurs unités d'un même cursus : le montant total du tarif d'inscription est plafonné au tarif indiqué		1 980 €
<b>Toute personne qui finance elle-même sa formation<sup>(3)</sup>, souhaitant s'inscrire à une mise à niveau, en cours à la carte :</b> mise à niveau en « Culture générale et expression », Réf. P 8260 mise à niveau en « Mathématiques », Réf. P 8249		209 € pour un cours 366 € pour 2 cours au choix

(1) Tarif subventionné. Si vous ne fournissez pas les pièces et informations demandées dans le dossier : vous ne pouvez pas bénéficier de ce tarif. En signant la fiche d'inscription, vous attestez sur l'honneur ne pas être inscrit dans un autre établissement d'enseignement public ou privé sous contrat (lycée, université...).

Les élèves de 16 ans et plus, qui souffrent d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant empêchant de suivre tout ou partie d'un enseignement en présentiel et nécessitant un aménagement de leur scolarité, peuvent bénéficier de la gratuité des enseignements. Contactez nos conseillers au 05 49 49 94 94 pour plus de renseignements.

**En cas de changement d'adresse après une inscription, pour une adresse hors du territoire national, vous devrez régler le tarif scolaire international.**

<sup>(2)</sup> Les personnes dont l'interruption de scolarité était indépendante de leur volonté (raison médicale) ou directement liée à leur parcours de formation (stage à l'étranger) sont considérées - sur présentation de justificatif - comme n'ayant pas interrompu leur scolarité.

L'inscription au tarif subventionné est possible jusqu'au 31/10/14 pour tout élève ayant interrompu sa scolarité pendant une année scolaire.

<sup>(3)</sup> Si votre action de formation (que ce soit les frais de formation, les frais de déplacement ou d'hébergement, ou encore le maintien de votre salaire est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, dans le cadre des dispositions prévues au code du travail, demandez le dossier d'inscription spécial formation professionnelle continue au 05 49 49 94 94 ou [www.Cned.fr](http://www.Cned.fr).

### ► Vous résidez à l'étranger pendant votre scolarité

Téléchargez sur [www.cned.fr](http://www.cned.fr) le dossier d'inscription spécial « international ».

► **Votre employeur ou un organisme financeur prend en charge votre action de formation.** Vous êtes salarié de la fonction publique en congé de formation (Cfp)...

Demandez à nos conseillers au 05 49 49 94 94 le dossier d'inscription adapté à votre situation : vous relevez peut-être de la formation professionnelle continue.

### Plafonnement du tarif des unités

**Si vous vous inscrivez à plusieurs unités d'un même cursus, le montant total des droits d'inscription que vous devez acquitter est plafonné au montant indiqué dans le tableau ci-dessus (non compris les prestations facultatives choisies en supplément).**

**Il est vivement déconseillé de s'inscrire à un nombre d'unités dont le volume horaire excéderait celui d'une année de BTS classe complète. La règle de plafonnement est valable pour une commande unique. Toute commande ultérieure d'unité(s) engendrera une nouvelle inscription et de ce fait un nouveau règlement qui pourra lui aussi bénéficier du plafonnement.**



### Bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux

Les inscrits en formation initiale (candidats de la voie scolaire) à la préparation du BTS par année complète peuvent bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Se renseigner auprès du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires).

À noter :

- L'attribution de cette bourse n'entraîne pas l'exonération ou le remboursement des droits d'inscription au CNED, et impose :
  - une obligation d'assiduité. Pour que cette condition soit validée, le nombre de devoirs à retourner au CNED doit représenter au minimum 75% de la totalité des devoirs prévus dans la formation. Le CNED se réserve le droit de refuser tout devoir qui ne correspond pas à un réel travail de rédaction.
  - une obligation d'inscription et de présence à l'examen.
- La non obtention de cette bourse ne constitue pas un motif de remboursement des droits d'inscription au CNED.

## LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT OPTIONNELS

Les prestations en présence	Formations concernées	Nombre d'heures	Référence	Tarif
Apports méthodologique et disciplinaire				
	P 8249 / P 8260	20 h	DMH	279 €
		40 h	DZH	539 €
Accompagnement à l'insertion professionnelle				
	P 8742 / P 8745	20 h	IPA	219 €
Entraînement aux épreuves orales écrites ou professionnelles				
Etude de cas (nv III)	P 8736 / P 8737 / P 8742 / P8745	10 h	EET	149 €
Pratique des logiciels	P 8741 / P 8744	12 h	JBC	189 €
Examen blanc	P 8742 / P8745	25 h	EZB	379 €